

Montrouge, le 21 mai 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A. s'est tenue mardi 21 mai 2019 au Centre des congrès Robert Schuman à Metz, en présence du Président Dominique Lefebvre et du Directeur général, Philippe Brassac.

Près de 660 actionnaires étaient présents. Avec un quorum de 74,74%, l'Assemblée générale a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration.

Près de 14 089 actionnaires ont voté préalablement à l'Assemblée générale, dont près de 56% par internet grâce au dispositif Votaccess.

L'Assemblée a été retransmise en direct sur le site internet www.credit-agricole.com et est consultable en différé.

Après approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. a décidé la distribution d'un dividende de 0,69 euro par action.

Le dividende sera payé uniquement en numéraire. La date de détachement du coupon est fixée au 24 mai 2019 ; la date de paiement du dividende est fixée au 28 mai.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a renouvelé, pour une durée de trois ans, les mandats de : Madame Véronique Flachaire, Messieurs Dominique Lefebvre, Jean-Pierre Gaillard et Jean-Paul Kerrien qui arrivaient à échéance.

A l'issue du Conseil d'administration, qui s'est tenu après l'Assemblée générale, le Conseil a reconduit à sa présidence Monsieur Dominique Lefebvre.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17

charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr

Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41

olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Pauline Vasselle + 33 1 43 23 07 31

pauline.vasselle@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa

CONTACT ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

N° vert : 0 800 000 777

credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com

CONTACT RELATIONS INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

+ 33(0)1 43 23 04 31

Investor.relations@credit-agricole-sa.fr

Disclaimer

Le présent communiqué est mis à la disposition des actionnaires de Crédit Agricole S.A. en application des paragraphes 1., d) et 2., e) de l'article 4 de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et des dispositions nationales applicables, notamment des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 13 l'instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée. Il ne constitue pas un prospectus.

L'option relative au paiement du dividende en actions, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans un pays pour lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales s'appliquant dans leur pays de résidence et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter pour le paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Ce communiqué est disponible en français et en anglais sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. : <http://www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire>